CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arreté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra interrompre son abonnement, n'en ait fait connaitre son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bâteau à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & PAGLEY, Rue du Camp no. 27.

10 avril—☞

POUR LOUISVILLE, CINCINATI & PITTSBURG.

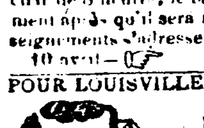

Le bateau à vapeur OHIO, capitaine Jesse Hart, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, No. 28, Nouvelle-Levée.

25 mars

A VENDRE.

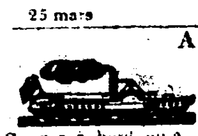

Le bateau à vapeur WALTER SCOTT, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Criver, à bord, ou à HARRISON, BROWN & CO.

10 fév

POUR LE HAVRE.

Le navire SAREH PARKER, capitaine West, partira positivement le 20 du courant: il peut prendre 2 ou 3 passagers, s'adresser à bord, ou à J. MAGER.

12 av

POUR BORDEAUX.

La belle barque française JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira positivement le 15 mai ayant presque son chargement engagé. Pour le reste, ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à P. O. SORBE, rue Royale, No. 118.

12 avril

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, WARSAW, capitaine Hill, doublé et chevillé en cuivre, a besoin d'environ 500 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret, s'adresser à I. OGDEN & Co, No. 60, rue Gravier.

11 avril

POUR LA HAVANE.

La goëlette espagnole INTREPIDA, capt. Mora, partira le 10 du courant. Pour le passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à GARCIA, BUYO & Co, rue Ste. Anne, No. 34.

8 avril

POUR BARCELONE.

Le navire fin voilier ADELAIDE, capitaine Rico mi, ayant tout son chargement engagé, partira lundi prochain. Pour passage seulement, s'adresser à J. PRATS & Fils.

14 avril

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe CONSTELLATION, capitaine T. B. Sampson, partira sous peu de jours. Pour fret de 200 balles, ou passage pour trois personnes, s'adresser à THEOD. NICOLET & CO, rue Toulouse, No. 39.

2 avril

POUR BALTIMORE.

Le brick BOURNE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Benthal, maintenant en chargement, partira pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à TIERNAN, CUDDY & Co, encoignure Gravier et Tchoupitoulas.

2 avril

A FRETER.

La goëlette CALLIS, doublée en cuivre, fine voilière, capitaine C. D. Pool, du port de 1000 barils, est prête à recevoir du fret immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 et 29.

31 mars

POUR LE HAVRE.

Le navire CREOLE, capitaine Page, partira le 20 courant, et peut accommoder quelques passagers dans la chambre, s'adresser à HAGAN, NIVEN & Co.

2 avril—4

POUR MARSEILLE.

Le navire DUBLIN PACKET, capitaine John R. Butler, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. QUERTIER & BOUTIN.

25 mars

POUR BALTIMORE.

Le brick AMAZON, très fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hugg, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au poteau No. —, ou à HARRISON, BROWN & Co, rue Royale No. 117

15 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire HENRY, doublé et chevillé en cuivre, de première classe, capitaine Nowell, a la plus grande partie de sa cargaison, et partira bientôt. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à I. OGDEN & Co, rue Gravier, No. 60.

18 mars

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe AUSTERLITZ, capitaine Wm. Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 2 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à Fr. PERRET & GALLY, rue Royale, No. 59.

18 mars

DEMANDE—Un bon navire pour transporter de 8 à 900 balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à I. OGDEN & CO, rue Gravier, No. 60.

18 mars

POUR LE HAVRE.

Le brick neuf BALTIMORE, fin voilier, capitaine Snow, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, s'adresser à J. LE BLANC, rue Royal, No. 103.

8 mars

A FRETER.

La goëlette ECLIPSE, fine voilière, capitaine Leiderscloff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

4 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMBASSADOR, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus. LINCOLN & GREEN.

1 mars

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 30 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné. B. DUPUY.

13 mai ☞

A LOUER.

La maison en briques à trois étages. (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser T. NICOLET & Co.

15 fév

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont. Fr. PERRET & GALLY, rue Toulouse, No 59

12 avril ☞

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No 74. rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.

27 mars—☞

500 BARILS Farine; 150 Whiskey rectifié ; 50 ... Haricots; 50 ... 100 do. Pommes sèches ; reçus et à vendre par ORAIN & MIGNON, rue de la Nouvelle-Levée, No. 7

27 mars

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistor des Testamens—Mardi, 22 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Francis B. Phelps, les actions ci-après décrites, savoir:

12 actions de la compagnie d'Assurance des Négociants, sur lesquelles $30 par action ont été payées.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

8 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 22 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue du Bassin, No. 53, les meubles, meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feue Féliciane Catherine Buquet, f. c. l.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

8 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi, 29 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Colette Frédéric, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 213, sur le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, ayant 60 pieds de face à la rue de Craps, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, [mesure française], ensemble une petite maison en bois et autres dépendances.

Conditions de la vente: $100 comptant, et la balance à 6, 12 et 12 de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypotheque spéciale. Par ordre de la cour,

25 mars W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Theodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 23 avril 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte des successions de Mathé Firmin Perreault, et Hortense Mathé alias Toutant, veuve de Firmin Perreault, h. c. l., les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVE.

Julie, négresse américaine, âgée de 30 ans, bonne blanchisseuse et cuisinière.

Jenny, négresse américaine, âgée de 16 ans, gardienne d'enfans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un demi Terrain, situé au nouveau faubourg Marigny, près de cette ville, désigné sur le plan du dit faubourg, comme faisant partie du lot No. 304, dans l'ilet No. 32; le dit demi terrain [mesure française] 30 pieds de face à la rue Bagatelle, entre les rues Morales et Urquhart, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 305 et de l'autre partie du dit lot No. 304.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale, les billets devront être divisés par coupons.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

22 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 17 avril prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente dans la rue Conti, No. 11, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu James Hood.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour,

5 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testaments, Mardi, 29 avril prochain à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félicité Tarasco, f. c. b. la propriété ci-après decrite savoir :

Un terrain situé dans la rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant environ 30 pieds de face à la rue St. Pierre, sur environ 70 de pieds de profondeur y ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé, pardevant H. Pedesclaux, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 25 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 13 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Descourts, les esclaves suivans, savoir :

Lucy, négresse de 56 ans, blanchisseuse.

Abraham, nègre de 59 ans, mari de Lucy, savetier, estropié et malade.

Tom ou Thomas, mulâtre de 25 ans, domestique de maison, buvant un peu, ayant une hernie.

Conditions de la vente : à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 avril

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 16 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Colin, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Aimée, négresse âgée d'environ 25 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 av.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 16 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alphonse Carian, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1° George, nègre âgé d'environ 24 ans, cigarier, bon sujet, s'étant absenté une fois.

2° Arskey, négresse âgée d'environ 60 ans, une, un peu blanchisseuse.

Conditions de la vente : Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N B. Les actes de vente seront passés devant Louis T Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 14 avril

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens.—Mercredi, 16 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Bridon, l'esclave suivant, savoir : Isaac, nègre.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister—Mercredi, 16 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Spence ou mineurs Young, l'esclave suivant, savoir :

Catherine, négresse âgée d'environ 30 ans, un peu cuisinière blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de François Loiseau.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

14 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Ricoar Green.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'héritière bénéficiaire du défunt ne serait point approuvé et homologué, et la dite héritière bénéficiaire déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

14 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

$25 DE RECOMPENSE.

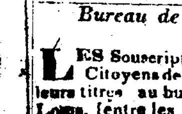

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure nègre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc—☞ FORSTALL & CO.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*.—Vente par le Régister des Testamens—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 mars 1834, j'exposerai en vente, lundi, le 5 mai, à midi, à la Bourse, pour compte de la communauté qui a existé entre feu M. Nicolas Fortin et dame Suzanne Bosseron sa veuve, les esclaves et propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

ESCLAVES.

1° Jean, mulâtre âgé d'environ 28 ans.
2° Joe, nègre âgé d'environ 20 ans.
3° Noël, griffe, âgé d'environ 19 ans.
4° Rousseau, nègre âgé d'environ 34 ans.
5° Edouard, nègre âgé d'environ 25 ans.
6° Gilford, ou Jean Baptiste, âgé d'environ 22 ans.
7° Davis, négrillon, âgé de 13 ans.
8° Joséphine, négresse âgée d'environ 21 ans.
9° Anna, négresse âgée d'environ 35 ans.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, et bons sujets ; l'on fera connaître le jour de la vente les talents et qualités des dits esclaves.

Conditions : Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

PROPRIETES FONCIERES.

1° Quatre Terrains situés dans le faubourg Pontchartrain, près du Pont du Bayou, désignés par les Nos. 5, 6, 7 et 8, du plan du dit faubourg, ensemble les bâtisses qui y sont construites.

2° Soixante huit autres terrains situés dans le dit faubourg Pontchartrain, près de Gentilly, entre le Pont du Bayou et l'établissement connu sous le nom de "maison de Clark," et désignés par les 52, 53, 54, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 96, 97, 98 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 121, 122, 223, 124, 125, 126, 227, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 158 et 159.

Les dits terrains ayant [mesure française], savoir ; Les Nos. 52, 53, et 54, ayant chacun, 60 pieds de face à la Grande Route St. Jean, sur 150 pieds de profondeur, et face à la rue des Florides. Le No. 54, formant encoignure.

Les Nos. 79, 80, 81 et 82, mesurant chacun 60 pieds de face à la Grande Route St. Jean, sur 150 pieds de profondeur, et face à la rue des Florides.

Les Nos. 84, 85, 86, 87, 88, 89 et 90, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue des Florides sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Maurepas. Le No. 90, formant encoignure.

Les Nos. 91, 92, 93, 94, 95, 96 et 97, ayant chacun 60 pieds de face à la rue des Florides, sur 150 pieds de profondeur, et face à la rue Maurepas. Le nos. 98 et 105, formant l'encoignure, mesurant environ 27 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur et s'élargissant de manière à donner environ 64 pieds sur la ligne du fond.

Les nos. 122, 123, 124, 125, 226, 128, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Le no. 129 mesurant 46 pieds de face à la rue Maurepas sur 150 pieds de profondeur.

Les nos. 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136 et 137, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Le no. 138, mesurant 46 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 de profondeur.

Les nos. 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145 et 146, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Le no. 147, mesurant 46 pieds de face à la rue Maurepas sur 150 pieds de profondeur.

Les nos. 148, 149, 150, 151, 152, 153 et 154, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur

Le no. 155, mesurant 46 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Les nos. 156, 157 et 158, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Et le no. 159, de forme irrégulière, mesurant — pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Tous ces terrains sont très élevés, la plus grande partie est cultivée en jardin; ils seront vendus conformément à un plan qui sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

3° Et une habitation, attenant aux terrains sus-décrits, et située sur le chemin de Gentilly, divisée en lots mesurant chacun l'arpent de face, sur une profondeur de 13 à 14 arpents, ensemble les édifices y construites.

Cette terre est une des plus élevée qui existent à Gentilly. Elle est d'ailleurs trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici une plus ample description.

Ces 13 arpents seront vendus conformément au plan dont il est ci-dessus parlé.

Conditions : Les 72 terrains et les 13 lots, un cinquième comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de ventes seront passés par H. Pedesclaux not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 avril

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 13 mai, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas P. Willard, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Un terrain, désigné par le numéro six de l'ilet numéro quatorze, conformément à un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte en l'étude de Félix de Armas, notaire, en date du 17 février 1827, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

2°. Un terrain désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro un, situé au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité sur 120 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 1 et 108 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro 5 (le tout mesure anglaise).

3°. Un terrain situé dans les mêmes ilets, faubourg et paroisse, désigné par le numéro 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité sur 108 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 4, et 107 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 6.

4°. Un autre terrain désigné par le numéro 69 de l'ilet numéro 7, situé aux mêmes faubourg et paroisse mesurant 30 pieds de face à Here de Quay sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les trois terrains ci-dessus décrits situés au faubourg des Religieuses seront vendus ensemble, conformément à un plan dressé par l'arpenteur général de cet état et déposé en l'etude de W. Y. Lewis, notaire.

Conditions de la vente; Le terrain dans la rue Jackson, payable $100 comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale et les trois terrains au faubourg des Religieuses paroisse de Jefferson, $160 sur chaque payables comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N B Les actes de vente seront passés en l'étude de Branch W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.

12 avril

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 24 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas H. Smith, les actions ci-après décrites, savoir :

15 actions de la Banque des Artisans et Commerçants sur lesquelles $25 par actions ont été payées.

15 actions de la Banque du Commerce, sur lesquelles $25 par actions ont été payées.

Et le même jour, à 4 heures P. M., il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à ladite succession. Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

11 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régi ter des Testamens—Jeudi, 15 mai 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Liben, l'esclave suivant, savoir :

William, nègre âgé de 18 ans, bon charrotier, ayant eu le poignet démis.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 15 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Jacquet, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et Hôpital, ayant environ 25 pieds de face, (mesure française) sur 100 pieds de profondeur, sur lequel il y a une maison de 66 pieds de long, dont 33 pieds sont briquetés entre poteaux, et 33 pieds en mur plein et autres bâtisses dans la cour.

Conditions de la vente : comptant,

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'ace de vente sera passé chez L. H. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 av

LES soussignés ayant formé une société sous la raison de G. Abadio, Barles & Co., offrent leurs services au public en leur qualité de TEINTURIERS; ils tiendront toute espèce d'étoffes, en n'importe quelle couleur; enlèveront toute espèce de tâches sans détériorer la couleur primitive ou la qualité de l'étoffe. Ils tiendront également toute espèce de pelleterie et des chapeaux, le tout à la perfection. Ils auront constamment à vendre de l'encre indélibile, à raison de 50 cents la bouteille.

Les personnes qui désireraient les honorer de leur confiance pourront s'adresser à leur atelier, rue Bourbon, encoignure de l'Hôpital, No. 349, où elles seront servies avec exactitude.

La passementerie qui était établie rue Dauphine, No. 246, a été transportée à l'établissement ci-dessus, où l'on exécutera les ordres avec exactitude.

9 av—16 I. DE ABADIA, BARLES & Co.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vendredi, 18 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Garsides, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Louise, négresse âgée d'environ 55 ans.

Rosine, négresse âgée d'environ 15 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Lot de Terre, situé rue des Ursulines, entre les rues des Ramparts et St. Claude, ayant (mesure française) environ 38 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 155 pieds de profondeur, plus ou moins.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B, Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 m

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 22 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Maurice Crowell, les esclaves ci-après décrits, savoir ;

Martha Johnson, négresse âgée d'environ 24 ans, et son enfant Henry, âgé d'environ 4 ans.

Betsey, négresse âgée d'environ 45 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not public, aux frais des acquéreurs. 12 mars

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 1er. mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel C. Young, la propriété ci-après décrite, savoir :

La moitié indivise d'un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, près de cette ville, ayant 65 pieds de face au dit chemin, sur une profondeur de 260 pieds de chaque côté, sur lequel terrain il y a une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux et une vieille cuisine en mauvais état.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 26 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 29 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Margaret Duffin, les esclaves suivans, savoir :

Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans.

Lina, négresse âgée d'environ 15 ans.

Conditions de la vente : 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Wm. Christy, aux frais des acquéreurs. 25 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 3 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'esclave ci après décrit, savoir :

Sally, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse s'étant absentée deux fois.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 28 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 25 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de, Eden B. Ker, décédée épouse de Levi Peirce, l'esclave et les terrains ci-après décrits, savoir :

ESCLAVE.

JACK, âgé de ...

TERRAINS.

1°. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, contenant environ 121 acres.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $826 2-3 au le ... mai 1835, et pareille somme le ... mai 1836 et 1837 et la balance du prix de la vente en un billet endossé à satisfaction, payable dans 3 ans, et portant hypothèque sur la propriété vendue.

Cette propriété est vendue sans aucune garantie de titre et de dimensions.

2°. La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annunciation, désigné par le No. 3, dans l'ilet No. 39, ayant 31 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $412, 50 cents du le 1 avril 1835, et la balance en un billet endossé à satisfaction payable le 1 avril 1836 portant hypothèque sur la propriété.

3°. Un lot de terre situé au faubourg Saulet, ayant 41 pieds 10 pouces plus ou moins à la rue Hunter sur diverses profondeurs.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $300 ... 9 avril 1835, et la balance le 9 avril 1836 en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

4°. Deux terrains situés au faubourg Marigny, dans l'ilet No. 100, désignés par les Nos. 6 et 7 ayant chacun ... de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, et un terrain dans le même faubourg, dans l'ilet No. 68, désigné par le No. 5, ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5°. Deux terrains situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet No ... désignés par les Nos. ... Jean Baptiste, Orange et Race, et la Place publique, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, l'un des terrains forment une des encoignures de rues St. Jean Baptiste et Orange.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

6°. Un lot de terre formant une des encoignures des rues Constance et Duplantier, mesurant 120 pieds de face, sur chacune des dites rues sur une même profondeur, entre lignes parallelles.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $2000 payables le 20 avril 1834, 1835 et 1836, et la balance payable le 20 avril 1837, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

8°. La moitié indivise d'un terrain situé dans la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, ayant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur.

Conditions : Un an de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

8°. Un lot de terre situé dans la rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, ayant 28 pieds de face à la rue Royale, sur 125 pieds de profondeur plus ou moins, s'étendant jusqu'à "Exchange Place," où il mesure 25 pieds de face.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endosssés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Conditions de la vente. L'esclave payable à 3, 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, et les terrains aux conditions ci-dessus énoncées.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par Wm. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 20 mars

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 12 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Finnerty, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain désigné sur le plan original du dit faubourg, par le No. 17, et désigné par le No. 3, sur un plan particulier dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 juillet 1831; le dit terrain No. 3, ayant [mesure anglaise] 23 pieds 2 3 4 pouces de face à la ligne de la rue de la Levée, sur le chemin Public, et s'étendant en profondeur, de 99 pieds 3 pouces du côté de la propriété de Joseph Mensman, 90 pieds 1 2 pouce du côté de la rue Philippe, où il est bornée par la propriété de Turner et Davis, et 23 pieds de large dans la profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

10 av W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—En vertu d'une commission à moi adressée par l'hon. juge de la paroisse d'Iberville, j'exposerai en vente à la Bourse, lundi, 12 mai, à midi, pour compte de la succession de feue Marianne Joly, décédée épouse de Venance St. Amant, la propriété ci après décrite, savoir :

Un Terrain, situé au faubourg Lacourse, paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans la rue Apollon, entre la rue Polymnie et les limites de la propriété d'Eulalie Bacchus f. c. l., mesurant 60 pieds de face à la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur ; le dit terrain sera vendu en deux portions égales, de 30 pieds de face chaque, sur toute la profondeur, conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions de la vente : Un tiers payable en mars 1835, un tiers en mars 1836, et la balance en mars 1837. L'acquéreur devra fournir ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Covillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 avril

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens—En vertu de deux ordres rendus par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, le 27 Février dernier, sur la demande des executeurs de feu Samuel Livermore et du tuteur des légataires.

Il sera exposé en vente par le soussigné, Régister des Testamens, Samedi le 19 Avril à midi, à la Bourse les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession du dit défunt, savoir :

1o. Les SIX TERRAINS, situés au faubourg Ste. Marie et désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six et sept, sur un plan dressé par Ricks et mesurent, en mesure anglaise, chacun, vingt-... Mars 1832; lesdits Terrains sont ... pieds de face à la rue Carondelet, entre les rues Joseph et Julie sur 127 pieds dix pouces de profondeur, plus ou moins, seront vendus à deux, trois, quatre, cinq ans de crédit, du huit Février dernier (1834), en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement; les billets des trois derniers termes portant intérêt à raison de huit pour cent par an du huit Février 1836.

2o. Les ... LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à l'encoignure des rues Girod et Carondelet, au faubourg Ste. Marie, et désignés par les lots numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, sur un plan dressé par Louis Joseph Pilié, daté du 29 Juin 1832 ; lesdits terrains furent acquis par ledit défunt de James Puech, John Davey Bein et James Boyd Hullin, par acte passé pardevant G. R. Stringer, alors notaire, le 8 avril 1833, seront vendus à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

3o. Le LOT DE TERRE No. 104, acquis par le défunt et S Edward Yorke, situé au dit faubourg Ste. Marie, entre les rues Girod et Julie, mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur et est borné du côté de la rue Girod par le Lot No. 165, et du côté de la rue Julie par les lots Nos. 103 et 102, lequel lot sera vendu, en entier, par consentement du dit S. Edward Yorke ; un plan de ce lot de terre sera exhibé à la vente.

33 Lots de terre, acquis de la Compagie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans,

Le Lot No. 9 ayant 26 pieds de face à la rue Carondelet, sur 158 pieds de profondeur a une allée de 25 pieds de l'usage commun des Ilets Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 27.

Le Lot No. 10 ayant les mêmes dimensions,
Le Lot No. 11 " " do
Le Lot No. 12 " " do
Le Lot No. 13 " " do
Le Lot No. 14 " " do
Le Lot No. 15 " " do
Le Lot No. 16 " " do
Le Lot No. 17 " " do formant l'encoignure des rues Carondelet et St. Joseph.

Le Lot No. 18 mesurant 26 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 220 pieds de profondeur à une allée d'un usage commun, de 15 pieds de large, avec les lots 19, 20, 21, 22 et 23.

Le Lot No. 19 ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 20 " " do
Le Lot No. 21 " " do
Le Lot No. 22 " " do
Le Lot No. 23 mesurant 28 pieds, sur 120.
Le Lot No. 34—Dans le morceau de terre, de forme irrégulière qui se trouve entre les rues St. Joseph et des Tritons, mesurant 25 pieds de face à la rue St. Joseph et 25 pieds à la rue des Tritons, sur 104 pieds 3 p. de profondeur sur la ligne du lot No. 33 et 94 pieds 4 p. aussi de profondeur sur la ligne du lot No. 36

LOTS DE TERRE dans l'ilet, et borné par les rues Baronne, Philippe, Julie et des Tritons.

Le Lot No. 64 mesurant 26 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds, d'un usage commun des lots 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74.

Le Lot No. 65 ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 66 " " "
Le Lot No. 67 " " "
Le Lot No. 68 " " "
Le Lot No. 69 " " "
Le Lot No. 70 " " "
Le Lot No. 71 " " "
Le Lot No. 72 " " "
Le Lot No. 73 " " "
Le Lot No. 74 ayant 23 pieds huit pouces de face à la rue Julie sur 120 pieds de face à la rue Baronne, lequel doit former l'encoignure.

LOTS dans l'ilet borné par les rues Philippe, Julie et des Tritons et "Mobile Landing."

Le lot No. 101, ayant 26 pieds de face au Mobile Landing sur 109 pieds 3 pouces de profondeur entre les lots nos. 100 et 102.

LOT sur "Julia street Landing," entre les rues du Cirque et St. Pierre.

Le no. 131, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," et 25 pieds huit pouces dans le fonds sur 120 pieds de profondeur, borné par les lots nos. 130 et 132.

SIX lots de terre entre les rues St. Pierre St. Paul et Julia street Landing.

Lot no. 145, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," sur 23 pieds 8 pouces dans la profondeur et 120 pieds de face à la rue St. Pierre, formant encoignure.

Lot No. 146 ayant 26 pieds sur 120.
Lot No. 147 mêmes dimensions.
Lot No. 148 ...

LOT de Terre, entre la rue du Bassin et le Faubourg Saulet.

Lot no. 320, ayant 25 pieds de face au Carrollton Landing, sur 100 pieds de profondeur, borné par les lots 319 et 321.

Ces 33 lots de terres furent acquis par le défunt de la Compagnie du Canal et de la banque, par acte au rapport de Greenbury Rid. Stringer, alors notaire, le 13 avril, 1832, et dans l'acte de vente, il est stipulé que l'acquéreur aura le privilège de renouveler les deux derniers termes de paiement d'année en année, mais non au-de-là de dix ans en payant un intérêt de huit pour cent par an, en avance, l'acquéreur devant avoir le bénéfice de cette clause.

Un plan desquels susdits lots, peut être vu à l'étude de Félix Grima, notaire public, successeur de G. R. Stringer, et une copie sera exhibée à la vente.

5o. HUIT Lots de Terre, situés au faubourg Delord, dans les rues Pecyfarré et Foucher, désigné par les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 7 avril 1833.

Le lot no. 1 formant l'encoignure des rues Foucher et Pecyfarré, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à cette dernière rue, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur et face à la première.

Le Lot No. 2 att. au lot No. 1, et ayt. les mêmes dim.
Le Lot No. 3 " " No. 2, " do do
Le Lot No. 4 " " No. 3 " do do
Le Lot No. 5 " " No. 4, " do do
Le Lot No. 6 attenant au lot No. 5, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces.
Le Lot No. 7 att. au lot No. 6, et ayt. les mêmes dim.
Le Lot No. 8 mesurant 30 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces et 1 ligne, lequel lot attenant dans toute son étendue aux lots no. 1, 2, 3, 4 et 5 et est borné dans sa profondeur par une partie du lot no. 6.

6o. VINGT-QUATRE Lots de Terre, situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet No. 39, lequel ilet est borné par les rues du Bassin, Constance, Edward et de l'Annonciation et désignés sur un plan de 23 lots de terre, dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la Ville, le 9 Janvier 1833, par les numéros 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

Le Lot No. 6 mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation, sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur, entre les lignes parallèles.

Le Lot No. 6 att. au No. 5, et ayant les mêmes dims.
Le Lot No. 7 " " No. 6, " do do
Le Lot No. 8 " " No. 7, " do do
Le Lot No. 9 attenant au no. 8, mesure 26 pieds de face sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.
Le Lot No. 10 att. au No. 9, et ayant les mêmes dims.
Le Lot No. 11 " No. 10, " do do

Le Lot No. 12 attenant au No. 11, et forme l'encoignure des rues de l'Annonciation et du Bassin, mesurant 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la première rue, sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la dernière rue, plus ou moins.

Le lot No. 13, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue du Bassin, sur 107 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 14, attenant au lot No. 13, mesurant 27 pieds de face à la rue du Bassin, sur 159 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 15, attenant au lot No. 14, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 16, attenant au lot No. 15, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 17, attenant au lot No. 16, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 18, attenant au lot No. 17, mesurant 27 pieds 7 pouces et 5 lignes de face sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 5 lignes.

Le lot No. 19, formant l'encoignure des rues du Bassin et Constance, mesurant 25 pieds de face à la première, sur cent pieds de profondeur et de face à la dernière rue.

Le lot No. 20, attenant au No. 19, mesurant 25 pieds de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur. Ces deux derniers lots Nos. 19 et 20, seront vendus ensemble avec les bâtisses et améliorations qui son dessus.

Le Lot No. 21, attenant au lot No. 20, mesurant 27 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur 109 pieds de profondeur.

Le lot No. 22, attenant au No. 21, mesurant 25 pds. de face, sur 100 pieds de profondeur.

Le lot No. 23, attenant au no. 22, mesurant 25 pieds de face, sur 127 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur.

Le lot No. 15, mesurant 27 pieds de face à la rue Edward, sur 158 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur attenant dans le fonds au lot No. 17

Le lot No. 25, attenant au lot No. 24 et ayant ... les mêmes dimensions, attenant dans le fonds au lot No. ... No. 25, et ayant les ...

Le lot No. 26, attenant ... le fonds au lot, No. 16.

Le lot ... attenant au No. 26, et ayant les mêmes dimensions, attenant dans le fonds au lot No. 14.

Le lot No. 28, attenant au lot No. 27, mesurant 27 ... sur 107 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, où il atteint le lot No. 6, sur la ligne de derrière.

☞ Conditions de la vente :—A l'exception des LOTS Nos. UN et DEUX—un cinquième comptant et la balance à un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant intérêt au taux de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur ayant le privilège de donner au lieu du comptant, des billets endossés à satisfaction, à six mois de date, portant intérêt au même taux de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

18 mars F C DUPLESSIS, Reg.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le jeudi, 17 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, la négresse Marguerite, excellente blanchisseuse et repasseuse, et bonne cuisinière, elle est jeune, active, et bon sujet, acclimatée, parlant anglais et français, et garantie.

Conditions : comptant. 14 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le jeudi, 17 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, le nègre Thomas, créole, âgé de 15 à 16 ans, garanti des vices et maladies prévus par la loi,

Conditions : 1 an de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque.

L'acte de vente sera passé par Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 avril

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le jeudi, 19 courant, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues de la Nouvelle Levée et de Reiford, dans le faubourg Annonciation, les propriétés suivantes :

Chevaux, drays et harnais, charrettes et harnais, un cabriolet et ses harnais, meubles et ustensiles de cuisine, outils de forge, le contenu d'un magasin de comestibles, scies, cables en fer, haches, etc. Aussi, le bail de la maison etc.

Conditions : Toutes les sommes au dessous de 100 piastres seront payées comptant, un crédit de 4 mois sera donné pour les sommes au-dessus de 100 piastres, payables en billets endossés à satisfaction.

12 avril

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le Samedi, 10 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans en date du 3 avril 1834, les esclaves ci après décrits appartenant aux mineurs Renaud.

AGGY, alias Ée. et, âgée de 19 ans, bonne domestique de maison et excellente marchand de lait.

CAROLINE, âgée de 19 ans, excellent sujet, négresse de confiance, propre à tout dans un ménage.

LOUISE, âgée de 15 ans, domestique de maison, bonne gardienne d'enfant et marchande de lait.

BEN, âgé de 15 ans.

Conditions—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, Not. Pub. aux frais des acquéreurs. 5 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 17 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, 3 Lots de Terre de grande valeur, situés rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant chacun 18 pieds 4 pouces 4 lignes de face, sur 115 pieds de profondeur, le tout conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, et exposé à la Bourse.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orleans, daté du 22 mars, 1834, il sera vendu Samedi, le 3 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, garantis des vices et maladies prévus par la loi, étant une partie dépendante de la succession de feu Marie Eulalie Villeneuva, femme de C. D. Dutillet:

BABET, négresse, âgée de 40 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et bon sujet.

SOPHIE, négresse, âgée de 25 ans, servante.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L. R. Ferraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 avril

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Vente de 175 terrains de valeur.

LUNDI, 21 avril prochain, à midi précis, il sera vendu à la Bourse Hewlett, 175 terrains situés au faubourg Frerkare, d'après les plans qui seront exposés à la Bourse, longtemps avant la vente. Ces terrains sont situés dans des Islets tout près à la promenade des Bons Enfants, et des Champs Elisées (Rail Road). Si l'on considère les établissements qui se font de l'autre bord du lac, à Mandeville à Lewsburg, le commerce croissant du faubourg Marigny, et de Milneburg, la situation avantageuse de ces terrains, ne laisse aucun doute, que les spéculateurs s'empresseront de saisir une occasion aussi favorable; ainsi que les négociants qui désirent s'établir dans un endroit sain, qui offre l'avantage et agrément d'être à la ville et en même temps à la campagne. Ces terrains sont aussi propre pour le jardinage. Les conditions avantageuses que l'on fait aux acquéreurs, ne laisse rien à désirer aux personnes qui voudraient placer leur fonds dans ces terrains qui augmenteront considérablement de valeur dans quelques années.

Conditions ; Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs, et à la charge par eux de se faire mettre en possession par le voyer de la ville. 1 avril

ON demande pour un comptoir de négociant, dans cette ville, un jeune homme actif et de bonnes mœurs, qui aurait une belle écriture. On donnerait la préférence à celui qui serait acclimaté.

S'adresser par lettre, en y mentionnant ses recommandations, à la boite 422, au bureau de la poste. 5 avril

LA société de Harrison, Brown & Co. de cette ville a été dissoute le 1er courant à la mort de Thomas Dance, un des associés. A dater de cette époque les affaires seront continuées sous la même raison de commerce par les autres associés John C. Harrison, George A. Brown et Charles Clagg, qui liquideront les affaires concernant la première société.

10 avril.

VOITURES.

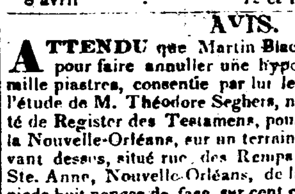

Le soussigné a en ce moment le plus bel assortiment de VOITURES, qui aient été offertes en vente en cette ville. Les conditions seront avantageuses. Les acquéreurs sont priés de venir les examiner. M. WALTON,

8 avril 12 et 14, rue de la Douane.

AVIS.

ATTENDU que Martin Blache s'est adressé à moi pour faire annuller une hypothèque spéciale de six mille piastres, consentie par lui le 29 de juillet 1831, en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, en qualité de Register des Testamens, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, sur un terrain et les bâtisses se trouvant dessus, situé rue des Remparts, entre Dumaine et Ste. Anne, Nouvelle-Orléans, de la contenance de trente pieds huit pouces de face, sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure française.

Les présentes sont à l'effet de donner avis à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire dans les quatre vingt dix jours qui suivront leur publication, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas radiée.

En foi de quoi j'ai signé le présente et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 8 d'avril 1834, l'an 58 de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.] A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

10 av—30 GEORGE EUSTIS, Sect. d'Etat

EN débarquement des navires la Jeune France et la Joséphine, 50 caisses Haut Sauterne; 150 do. Chateau Margaux, Chateau Laffitte et St. Julien; 15 barriques Vin vieux de Médoc. De plus en magasin—300 caisses Chateau Laffitte, Léoville, St. Julien, Longueville et vins du Rhin, à vendre par

14 av CASEAUX & BIJOTAT.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché,

☞ 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,

28 février

LE soussigné reçoit par le navire Creole, venant du Hâvre et offre à vendre les articles suivans:

Damejeannes; Sardines à l'huile, Fromage de Hollande.

20 mars G. L. SASSINOT.

A LOUER—Le bureau dans la rue du Camp, adjoignant le magasin du soussigné. Pour les conditions, s'adresser à M. McKEAN, encoig. Camp et Commune.

1 avril

20 TONNEAUX ... à vendre chez ... MIGNON, ... Levée, No. 7

5 avril